

Boursorama banque, 28 novembre 2014



AFP le 28/11/2014 à 20:44



Budget le Sénat entame l'examen de la partie dépenses pour la première fois depuis 2012

Le Sénat a entamé vendredi la partie dépenses du budget 2015, chose qu'il n'avait pas faite depuis 2012, en adoptant les crédits de la mission travail et emploi.

La Chambre Haute avait en effet rejeté le premier volet des Projets de loi de finances (PLF) 2013 et 2014, la partie recettes, en raison de l'opposition, pour des raisons opposées, de la droite et du groupe CRC (Communiste, républicain et citoyen). Ces rejets avaient automatiquement interrompu l'examen du texte.

La nouvelle majorité de droite avait adopté mercredi la partie recettes du PLF après l'avoir modifiée contre l'avis du gouvernement. La gauche avait voté contre la version amendée par la droite.

Les sénateurs ont modifié les crédits des programmes de la mission travail et emploi en supprimant plus de 2 milliards d'euros devant servir à la création de 90.000 contrats aidés dans le secteur non-marchand et de 50.000 emplois d'avenir.

Ils ont par ailleurs supprimé la création, par les députés, de 45.000 emplois aidés supplémentaires.

Le Sénat a ensuite adopté sans modification les crédits du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives, de la Cour des comptes et ses autres juridictions financières, du Conseil économique, social et environnemental et du Haut Conseil des finances publiques.

En revanche, il a rejeté les crédits de la mission immigration, asile et intégration, les jugeant "insincères".

La discussion de cet article a donné l'occasion aux sénateurs de faire l'unanimité contre leur collègue FN Stéphane Ravier qui voulait supprimer les Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) afin d'augmenter les moyens de la lutte contre l'immigration clandestine.

"L'asile, tradition historique et indiscutable de notre pays doit être réduit aux seuls persécutés politiques et non aux réfugiés sanitaires, sexuels, comme l'a signalé M. le ministre, ou environnementaux, et j'en passe...", a-t-il dit. "La France n'a pas les moyens d'une politique d'asile aussi généreuse".

"Il y a une grande différence entre la politique d'immigration et l'asile, qui est un droit garanti par la convention de Genève", lui a répondu Jean-Pierre Sueur (PS). "Nous n'acceptons pas qu'on jette ainsi la suspicion sur les demandeurs d'asile".

En revanche, ils ont adopté les crédits de l'outre-mer après avoir voté un amendement de Didier Robert (UMP) prévoyant de transférer des moyens du service militaire adapté (SMA) au poste continuité territoriale. "Le dispositif de continuité territoriale constitue la traduction des principes d'égalité des droits, de solidarité nationale entre l'hexagone et les outre-mers", a souligné le sénateur de la Réunion.

Mais pour la ministre George Pau-Langevin, il est plus important de soutenir le SMA, considéré comme un bon outil d'insertion pour les jeunes décrocheurs dans les outre-mer.

L'examen du PLF doit durer jusqu'au 9 décembre. Le texte fera ensuite l'objet d'une commission mixte paritaire (sept députés, sept sénateurs) qui tentera de trouver une version aux deux chambres. En cas d'échec, probable, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot.



Copyright © 2014 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, redistribuée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.